

Stratégie d'agriculture urbaine

2021-2026



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 2 |
| Mot de la mairesse | 4 |
| Mot de l'élu.e | 5 |
| Contexte | 7 |
| L'agriculture urbaine à Montréal : portrait et faits saillants | 9 |
| 1. Agriculture urbaine citoyenne | 10 |
| 2. Jardins communautaires et initiatives sociales et collectives | 12 |
| 3. Aménagements paysagers comestibles et arbres fruitiers | 14 |
| 4. Agriculture urbaine commerciale | 14 |
| 5. Agriculture périurbaine | 16 |
| 6. Mise en marché | 17 |
| 7. Aspects réglementaires | 18 |
| 8. Montréal et son soutien à l'agriculture urbaine | 19 |
| 9. Écosystème de l'agriculture urbaine à Montréal | 19 |
| Stratégie d'agriculture urbaine | 21 |
| Vision | 21 |
| Les cibles | 21 |
| Constats et enjeux | 21 |
| Axes d'interventions et orientations | 22 |
| Annexes | 32 |
| Annexe A : Démarche | 32 |
| Annexe B : Liste des membres du comité consultatif | 33 |
| Annexe C : Abréviations et acronymes | 34 |
| Annexe D : Glossaire | 35 |
| Annexe E : Références | 36 |

Mot de la mairesse



L'agriculture urbaine à Montréal est bien vivante et fait partie de l'identité de notre ville. Elle représente plus de 200 initiatives sociales et collectives, de nombreuses entreprises, ainsi que 50 % des fermes urbaines du Québec.

La pratique de cette activité multidisciplinaire connaît une forte popularité qui ne cesse de croître. D'ailleurs, la pandémie de la COVID-19 a accentué cette tendance, en remettant en question nos modèles alimentaires, tout en nous offrant des occasions d'innover pour améliorer notre sécurité alimentaire.

L'agriculture urbaine a le potentiel d'augmenter la production d'aliments sains et locaux d'accélérer la création d'entreprises innovantes, d'améliorer notre résilience et ainsi d'avoir un impact positif sur la qualité de vie de la population.

Qu'elle soit pratiquée dans les potagers privés, institutionnels, scolaires ou collectifs, qu'elle prenne racine dans les jardins communautaires ou sur les fermes commerciales, l'agriculture urbaine contribue à faire de Montréal une ville reconnue mondialement pour son dynamisme et son innovation en agriculture urbaine.

La *Stratégie agriculture urbaine 2021-2026* a pour objectif de propulser encore davantage cette pratique et de soutenir les acteurs qui en assurent le dynamisme afin qu'ils continuent de contribuer à son développement. La Stratégie permettra à des initiatives et à des projets innovants de se développer sur tout le territoire montréalais, de façon durable et harmonieuse.

Je suis très fière du travail que nous avons réalisé afin de présenter cette Stratégie. Je remercie les équipes de la Ville ainsi que l'ensemble des acteurs qui font en sorte que l'agriculture urbaine est si vivante et dynamique à Montréal et j'encourage les Montréalaises et les Montréalais à l'adopter.

Valérie Plante
Mairesse de Montréal

Mot de l'élu



L'agriculture urbaine est une pratique ancrée dans la réalité montréalaise depuis sa fondation. Aujourd'hui, nous constatons un véritable engouement citoyen pour l'agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins, de toits verts et de ruelles comestibles.

L'agriculture urbaine se développe autant dans les sphères commerciale, de l'économie sociale, que des coopératives solidaires, dans des serres, sur des structures verticales et en utilisant des outils technologiques. Face à cette diversité d'acteurs et de pratiques, la Ville de Montréal a choisi de se doter d'une Stratégie bien établie, qui permettra de guider nos efforts.

Au cours des dernières années, nous avons mené des consultations avec nos experts et des partenaires. Nous avons également réalisé un sondage, à l'hiver 2020-2021, pour identifier les pratiques, les appréciations et les besoins de la population montréalaise. Le tout, afin de développer une stratégie d'agriculture urbaine plus inclusive, qui répond mieux aux besoins de notre territoire.

Ces exercices ont permis de dégager plusieurs constats et enjeux vécus, tels que l'accès à l'espace, l'éducation et la sensibilisation de la population, la transition écologique, l'expertise et l'accompagnement des entreprises, ainsi que la gestion et le cadre de gouvernance.

Notre stratégie d'agriculture urbaine vise donc à :

- Consolider et renforcer les pratiques existantes;
- Faciliter la mise en place de nouveaux projets, d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales;
- Améliorer la collecte de données pour mieux comprendre la pratique de l'agriculture urbaine montréalaise;
- Assurer une meilleure gouvernance collaborative;
- Tisser des liens avec les différents paliers gouvernementaux, créer des partenariats et mener des actions qui auront plus d'impacts.

L'effervescence entourant le développement de l'agriculture urbaine montréalaise est enthousiasmante. La Ville de Montréal est déterminée à en faciliter le développement et à démontrer à la population que nous gagnons tous à consommer localement.

Laurence Lavigne Lalonde
Élue responsable de la transition écologique et de la résilience, d'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine



Contexte

L'agriculture urbaine connaît une forte popularité. Cette dernière ne cesse d'augmenter d'année en année. La pandémie de COVID-19 qui a frappé le monde en 2020 n'a fait qu'accentuer cette tendance en remettant en question nos modèles alimentaires et en offrant une opportunité de consolider la sécurité alimentaire.

Le territoire montréalais est propice à cette pratique et se distingue internationalement par ses innombrables activités innovantes. La Ville, par le biais de ses différents programmes, encourage déjà l'agriculture urbaine depuis de nombreuses années. Or, la présence de multiples intervenants et projets émergents sur le territoire mérite que l'on soutienne le développement et l'encadrement de cette pratique, de manière coordonnée, dans le but de faire de Montréal un chef de file dans ce domaine.

L'engouement que connaît l'agriculture urbaine rend le contexte fertile; une conjoncture propice pour ensemencer des idées, proposer des actions et adopter une stratégie commune, mobilisatrice qui fera de Montréal une ville d'agriculture urbaine par excellence.

Cette Stratégie s'inscrit en cohérence avec le *Plan stratégique Montréal 2030* qui vise à accélérer la transition écologique en mettant la biodiversité et les espaces verts au cœur de la prise de décision ou en améliorant les pratiques de la Ville par l'intégration du Test climat et de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+). L'agriculture urbaine est l'une des thématiques abordées dans la mise en œuvre de Montréal 2030. Ce chantier vise l'arrimage des programmes de développement des quartiers afin de concentrer les investissements prioritairement dans les zones les plus vulnérables en fonction des besoins des milieux.

La Stratégie d'agriculture urbaine reflète également la volonté de la Ville de mobiliser et de mettre à profit l'expertise de ses partenaires actifs dans le domaine afin de répondre à l'intérêt grandissant pour cette pratique au sein de la collectivité montréalaise.

Le déploiement de la *Stratégie d'agriculture urbaine* vise tout d'abord à :

- Consolider et renforcer les pratiques déjà existantes;
- Faciliter la mise en place de nouveaux projets, d'initiatives citoyennes et entrepreneuriales;
- Améliorer la collecte de données pour mieux comprendre la pratique de l'agriculture urbaine montréalaise;
- Assurer une meilleure gouvernance collaborative;

Les pratiques considérées



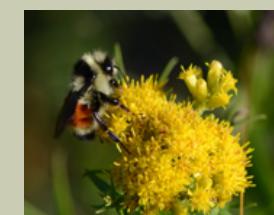
Jardins potagers
(individuels,
communautaires
ou collectifs)

© Photo : Ville de Montréal



Petits élevages

© Photo : Laboratoire
sur l'agriculture urbaine



Aménagements
comestibles ou favorables
aux polliniseurs

© Photo : Insectarium de
Montréal (Maxim Larrivée)



Production agricole
(entreprises privées
ou d'économie sociale)

© Photo : Mohammed
Boudache

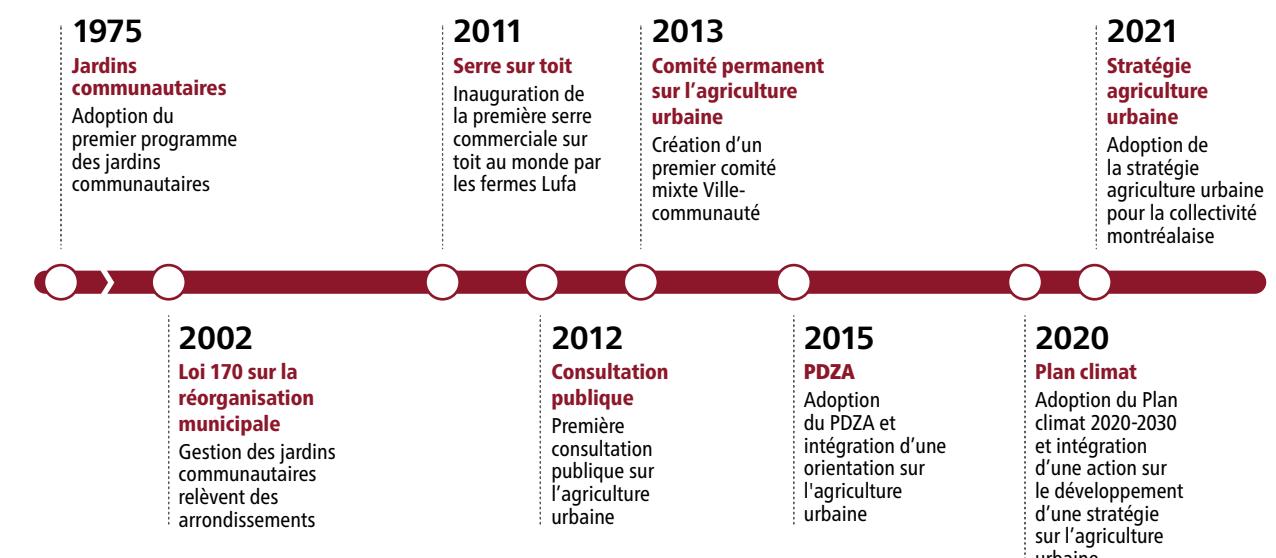


Jardin communautaire Canada
© Photo : Charles Knob / Alamy Stock

L'agriculture urbaine à Montréal: portrait et faits saillants

L'agriculture urbaine est une pratique ancrée dans la réalité montréalaise depuis un certain temps. En 1936, on assistait déjà à une première initiative de jardin communautaire dans l'arrondissement de LaSalle. Actuellement, la pratique de l'agriculture urbaine se déploie partout sur le territoire de la métropole. Dans les quartiers centraux comme en périphérie, la diversité de pratiques et d'initiatives citoyennes, communautaires ou à caractère commercial ne manque pas. Cette diversité se concrétise sur le terrain par des jardins individuels, communautaires et collectifs, des toits verts, des ruelles comestibles, la production d'insectes comestibles et de miel, et la culture de fruits et de légumes sur des structures verticales.

Auparavant, l'agriculture urbaine était perçue comme une activité de loisir dont les bénéfices étaient surtout d'ordre social. Cependant, cette pratique est en évolution constante et répond aujourd'hui à de nouvelles préoccupations d'ordre environnemental, social et économique.

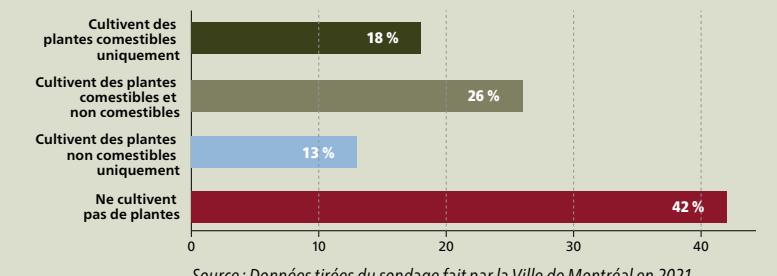


1. Agriculture urbaine citoyenne

Par son désir de développer une stratégie en agriculture urbaine plus inclusive et qui répond le mieux possible aux besoins de la population, la Ville de Montréal a mené un sondage à l'hiver 2021 auprès de 1000 Montréalais. Ce sondage avait comme objectif de recueillir des informations sur les pratiques, les appréciations et les besoins de la population montréalaise et ainsi cibler les actions à prioriser dans le cadre de cette Stratégie. Le sondage a mis en lumière plusieurs tendances sur la pratique de l'agriculture urbaine citoyenne.

Pratique de l'agriculture urbaine

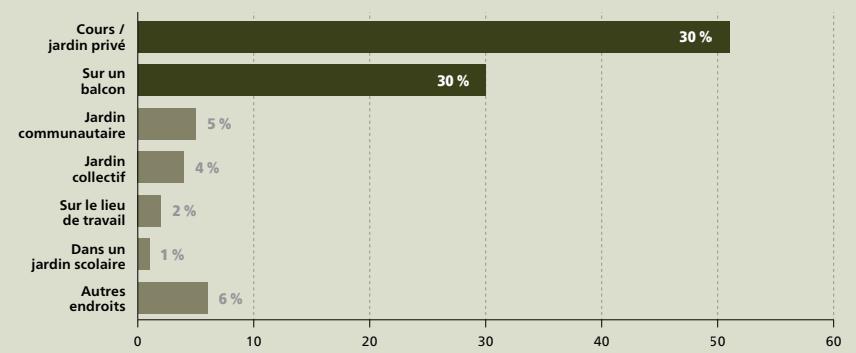
Plus de la moitié (58 %) des répondants pratiquent le jardinage. Parmi eux, 44 % cultivent des plantes comestibles et s'adonnent à l'agriculture urbaine.



Source : Données tirées du sondage fait par la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine.

Les lieux où se pratique l'agriculture urbaine

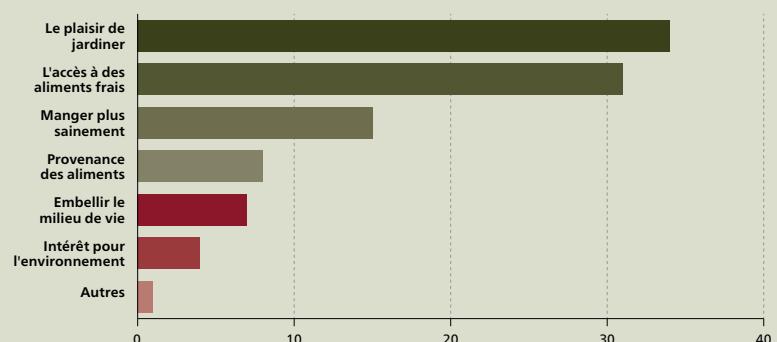
La moitié des répondants (51 %) qui pratiquent l'agriculture urbaine cultivent leurs produits comestibles dans l'espace accoté à leur lieu de résidence (cour arrière, côté d'un bâtiment, jardin privé, etc.). De plus, plus du quart des répondants font pousser leurs fines herbes, légumes et autres plantes comestibles sur un balcon (30 %). Cette pratique est plus répandue dans les zones urbaines concentrées.



Source : Données tirées du sondage fait par la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine.

Raisons de pratiquer l'agriculture urbaine

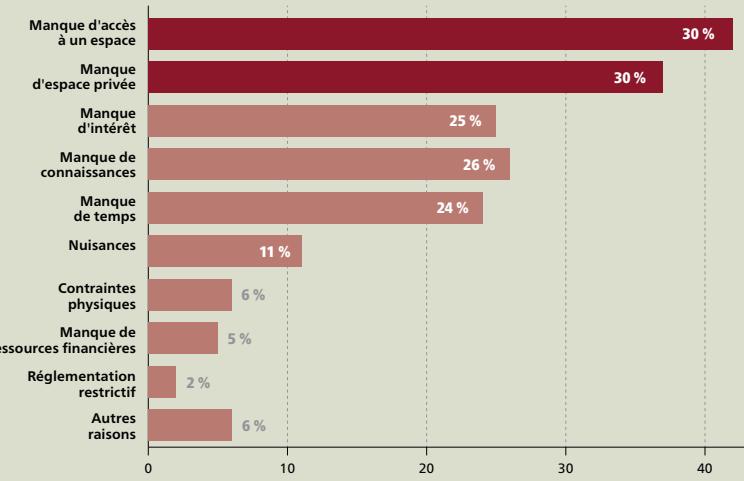
La grande majorité des répondants jugent l'ensemble des raisons évoquées comme importantes, mais le plaisir de jardiner (34 %), l'accès à des aliments frais (31 %) et le désir de manger (15 %) plus sainement sont ceux qui les encouragent le plus à pratiquer l'agriculture urbaine.



Source : Données tirées du sondage fait par la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine.

Freins à la pratique de l'agriculture urbaine

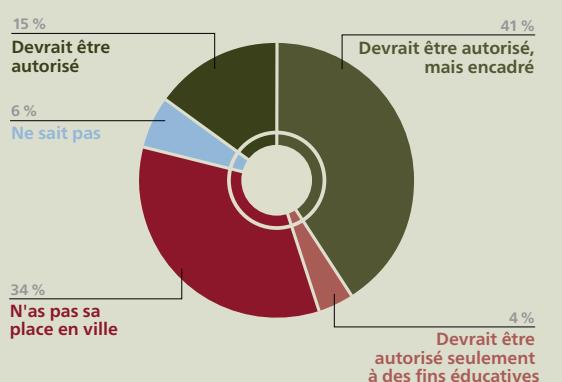
Le manque d'espace (79 %) constitue le principal frein à l'agriculture urbaine, suivi par le manque d'intérêt (25 %), de connaissance (26 %) ou de temps (24 %). Les citoyens vivant dans les zones urbaines les plus concentrées ou dans un immeuble à logements sont plus nombreux à faire état d'un problème d'espace.



Source : Données tirées du sondage fait par la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine.

Élevage des poules

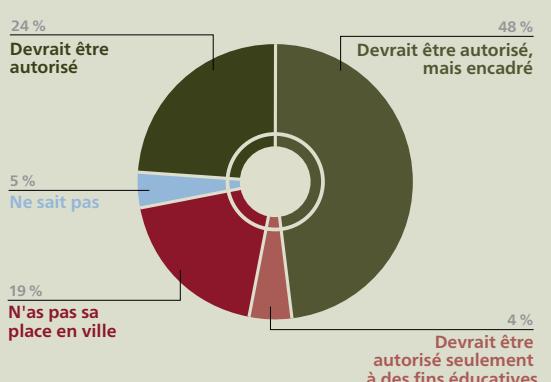
L'élevage de poules n'est pas un usage autorisé à Montréal. Cependant, le comité exécutif peut, à la demande d'un arrondissement, octroyer une ordonnance qui permet cet usage sous certaines conditions. D'ailleurs, des poulaillers sont installés dans certains arrondissements pour des fins éducatives ou parfois dans le cadre d'un projet pilote. Les résultats du sondage démontrent que 60 % des répondants jugent que l'élevage des poules devrait être autorisé. Parmi eux, 41 % jugent que cette pratique devrait être encadrée.



Source : Données tirées du sondage fait par la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine.

Élevage des abeilles

L'apiculture n'est pas réglementée par la Ville de Montréal. C'est la loi provinciale sur la protection sanitaire des animaux qui s'applique. Le nombre de ruches présentes sur le territoire montréalais est estimé à environ 1 200 ruches selon les données fournies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 2017. Ces ruches sont présentes sur l'ensemble du territoire montréalais. Selon les résultats du sondage, 77 % des répondants jugent que l'élevage devrait être autorisé. Parmi eux, 48 % jugent que cette pratique devrait être encadrée.



Source : Données tirées du sondage fait par la Ville de Montréal en 2021 dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine.

2. Jardins communautaires et initiatives sociales et collectives

Montréal est l'une des villes précurseures en agriculture urbaine communautaire. Le premier programme de jardins communautaires a d'ailleurs été adopté en 1975. Depuis l'adoption de la loi 170 sur la réorganisation municipale en 2002, la gestion de ces jardins relève des arrondissements.



Jardin collectif

Parcelle de terrain cultivée par un groupe de personnes dans l'objectif de se partager la récolte et/ou la distribuer à des personnes dans le besoin.

Jardin communautaire

Parcelle de terrain subdivisée en plusieurs emplacements de jardinage (jardinets) attribués à un jardinier ou parfois à un OBNL.

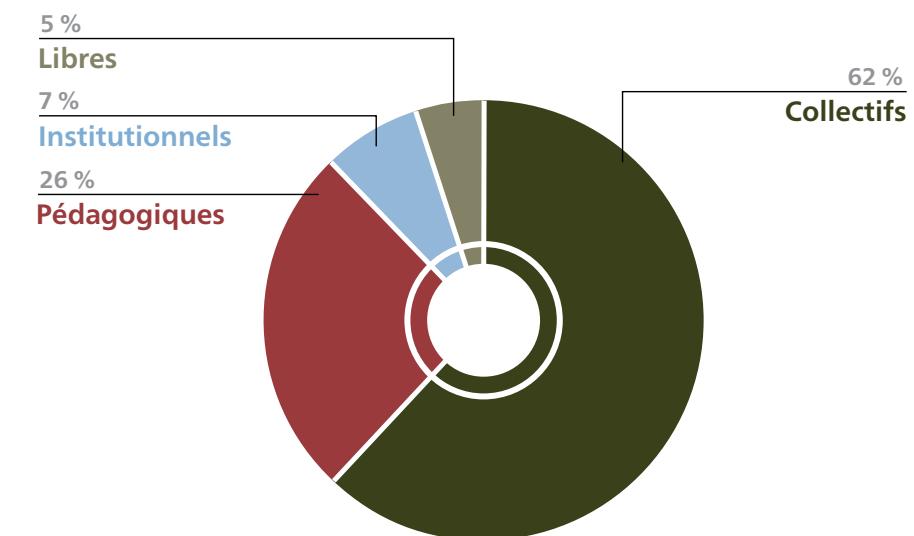
© Photo : Ville de Montréal

Actuellement, Montréal compte 8 500 espaces de jardinage répartis sur 96 jardins communautaires. Ces derniers couvrent près de 30 hectares¹ de superficie cultivée. Cinq arrondissements centraux totalisent près de 50 % des jardins communautaires. Le nombre total est demeuré assez stable ces 20 dernières années. La rareté des terrains présente un enjeu majeur pour le développement des jardins communautaires et de l'agriculture urbaine à Montréal. Dix-sept arrondissements mettent à la disposition des citoyens des ressources matérielles et humaines pour faciliter la pratique de jardinage.

Le budget² de fonctionnement estimé des jardins communautaires est variable d'un arrondissement à l'autre passant de 0 \$ à 122 000 \$ pour un total de 486 000 \$ pour l'ensemble des jardins communautaires. Les investissements en PTI (programme triennal d'immobilisations) sont estimés à 2 500 \$³ par jardin en moyenne pour un total de dépense de 240 000 \$ annuellement pour l'ensemble. Des investissements importants sont à considérer pour améliorer l'expérience citoyenne dans certains jardins communautaires.

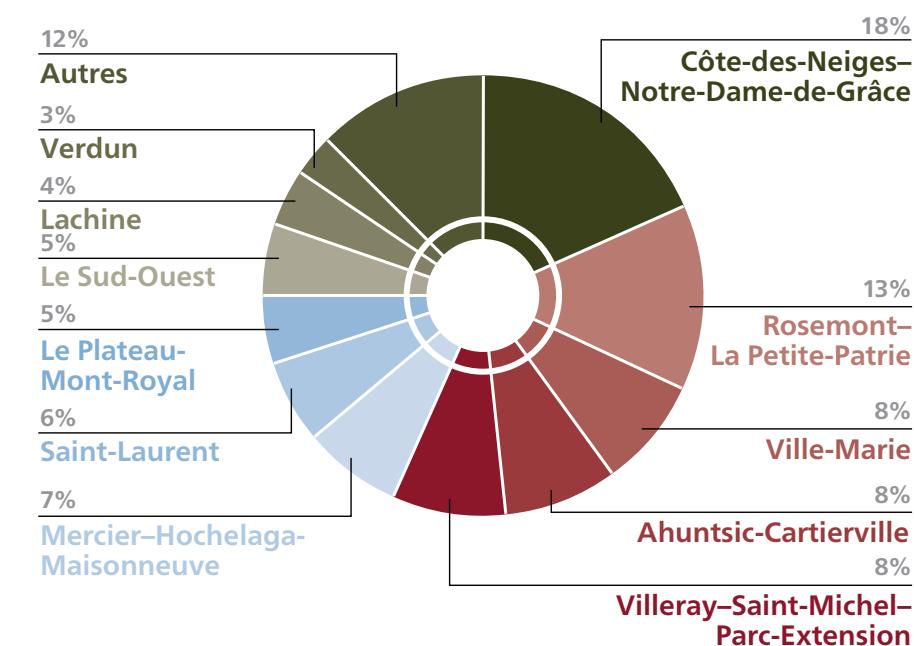
En 2021, le nombre d'initiatives d'agriculture urbaine sociale et collective est estimé à 240 sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Près de 90 % sont localisées dans 11 arrondissements. En 2010, seulement 75 étaient recensées. Ces initiatives sont sous forme de jardins collectifs, pédagogiques, institutionnels ou même sous forme de jardins libres où les récoltes sont ouvertes à tous. Elles sont situées sur des terrains municipaux, institutionnels ou privés et sont majoritairement soutenues par des organismes à but non lucratif (58 %) et des organismes publics ou parapublics (23 %). On trouve également les coopératives d'habitation ou de logements sociaux, les regroupements citoyens, et quelques entreprises⁴. Les jardins collectifs représentent 62 % de ces initiatives. Selon plusieurs acteurs du milieu, c'est la forme d'agriculture urbaine ayant le plus d'impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables à Montréal.

Types d'initiatives d'agriculture urbaine sociale et collective.



Source : Données tirées de l'étude⁵ sur le portrait des initiatives sociales et collectives réalisé par AU/LAB

Répartition spatiale des initiatives d'agriculture urbaine sociale et collective



Source : Données tirées de l'étude⁵ sur le portrait des initiatives sociales et collectives réalisé par AU/LAB

1. Ville de Montréal. (2016). Jardins communautaires et collectifs de la ville de Montréal. Synthèse de la collecte d'information et pistes d'intervention.

2. Les données collectées auprès des arrondissements sont estimatives et expriment à minima les budgets réellement utilisés pour la gestion et la mise en valeur des actifs de jardinage.

3. Moyenne annuelle basée sur les investissements en PTI (programme triennal d'immobilisations) de 2012 à 2016.

4. Dupont-Rachiele, C., E. Duchemin et J. Utgé-Royo. (2021, 19 mai). L'agriculture urbaine à Montréal : portrait des initiatives sociales et collectives, Laboratoire sur l'agriculture urbaine / Conseil SAM, [AgriUrbain]. <https://agriurban.hypotheses.org/5119>

5. Dupont-Rachiele, C., E. Duchemin et J. Utgé-Royo. (2021, 19 mai). L'agriculture urbaine à Montréal : portrait des initiatives sociales et collectives, Laboratoire sur l'agriculture urbaine / Conseil SAM, [AgriUrbain]. <https://agriurban.hypotheses.org/5119>

3. Aménagements paysagers comestibles et arbres fruitiers

Les aménagements paysagers comestibles sont très prisés par les citoyennes et citoyens. Plusieurs arrondissements ont adopté des règlements facilitant l'appropriation des espaces publics pour l'installation de différentes formes d'aménagements telles que le verdissement de rues, les plates-bandes comestibles ou même les forêts nourricières. D'ailleurs, une centaine d'idées de projets présentés dans le cadre du budget participatif lancé par la Ville en 2021 portent sur la production alimentaire, dont neuf, exclusivement sur la notion de forêts nourricières et leur rôle à la fois éducatif et nourricier.

La Ville a intégré la plantation des arbres fruitiers, principalement dans le domaine privé, dans plusieurs de ses programmes. Les citoyens sont ainsi encouragés à planter des arbres.

Un arbre pour mon quartier

La campagne Un arbre pour mon quartier, menée par le Regroupement des éco-quartiers (REQ) et la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), invite les Montréalais à planter des arbres sur leur terrain et à profiter de leurs bienfaits. Une variété d'arbres sont offerts, dont des arbres fruitiers.

Pour plus d'informations :

<https://www.unarbrepourmonquartier.org/>

© Photo : Ville de Montréal



4. Agriculture urbaine commerciale

Le phénomène de l'agriculture urbaine commerciale n'est pas nouveau à Montréal. Déjà en 1998, on assistait à l'inauguration de la première ferme urbaine commerciale au Québec (la ferme Pousse-menu). L'installation de la première serre commerciale sur le toit au monde (Les fermes Lufa), en 2011, a placé Montréal à l'avant-scène de l'agriculture urbaine commerciale à l'échelle mondiale.



Entreprise de production maraîchère dans un entrepôt équipé de structures verticales et de lumières artificielles

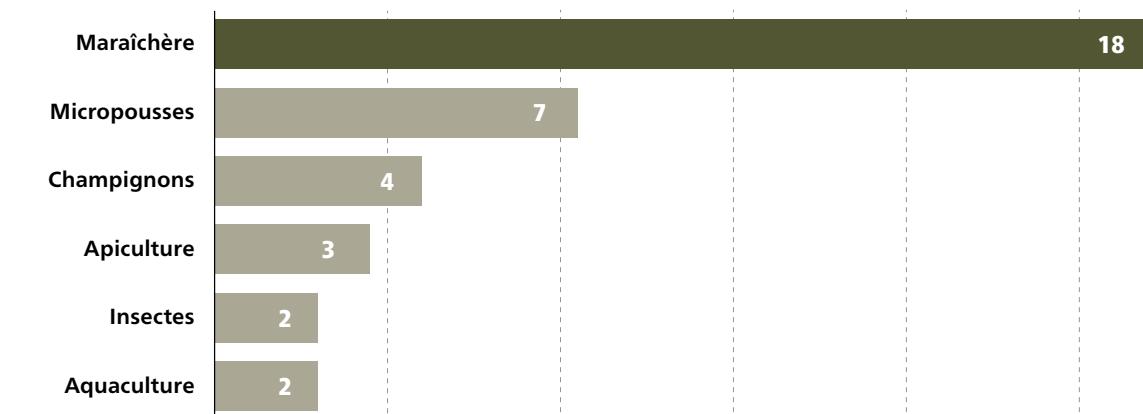
© Photo : Mohammed Boudache

L'agriculture urbaine commerciale connaît un engouement inégalé ces dernières années. Le nombre d'entreprises œuvrant dans ce secteur ne cesse d'augmenter. Le taux de croissance annuel moyen du nombre d'entreprises est de 30 % depuis le début des années 2000. En 2019, Montréal comptait 36 entreprises agricoles urbaines⁶, dont près de 43 % d'entreprises d'économie sociale. Ceci représente 50 % des fermes urbaines de la province, plaçant Montréal comme pionnière en la matière (CRETAU 2019)⁷. En 2020, quatre nouvelles entreprises ont vu le jour. Cela représente une augmentation de 11 % par rapport à 2019.

En 2015, Montréal est la première ville au Québec à inscrire une orientation spécifique à l'agriculture urbaine dans son Plan de développement de la zone agricole (PDZA)⁸. Cette orientation vise à intégrer le développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine. Plusieurs actions ont été réalisées comme par exemple le financement d'une étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine est caractérisée par des méthodes de productions diversifiées telles que les serres sur les toits, la production verticale en bâtiments fermés, les jardins sur toits, la production de micropousses, de champignons, d'insectes comestibles, etc. L'innovation est également un point fort dans les différents modèles en agriculture urbaine. Cette innovation se concrétise notamment autour du principe de l'économie circulaire adopté par plusieurs entreprises. Elle se traduit par l'utilisation de l'énergie issue des matières résiduelles ou la récupération de la chaleur des bâtiments pour chauffer les serres, ainsi que la réintroduction des déchets alimentaires, tels que la pulpe de fruits, afin de nourrir les insectes qui, à leur tour, génèrent des sous produits qui servent comme amendements pour les plantes. Les types de productions en agriculture urbaine se répartissent comme suit :

Nombre d'entreprises en agriculture urbaine commerciale à Montréal par type de production



Source : Données tirées de l'étude sur le portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2019

6. Les entreprises ne sont pas toutes enregistrées au MAPAQ.

7. Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2019 http://cretau.ca/wp-content/uploads/2020/07/Portrait-de-l-agriculture-urbaine-commerciale_2019_F.pdf

8. Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il fait un état de la situation et présente les possibilités de développement des activités agricoles.

5. Agriculture périurbaine

L'agriculture périurbaine se concentre principalement à l'ouest de l'île. La zone agricole permanente couvre 4 % du territoire de l'agglomération de Montréal, soit 2 047 hectares (ha). Elle se caractérise par des terres de bonne qualité et un climat parmi les plus favorables de la province (PDZA, 2019).

De la superficie totale de la zone agricole, 21 % est en culture et 5 %, soit environ 100 ha, possède un potentiel de remise en culture. La majorité (76 ha) de ce potentiel de remise en culture est situé au parc-agricole du Bois-de-la-Roche, dans le village de Senneville. La superficie restante est principalement des milieux naturels (48 %) et des terrains de golf (17 %). Les terrains résidentiels et les autres usages se partagent le reste de la zone (9 %). D'autres parcelles agricoles sont également exploitées en dehors de la zone agricole, notamment la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Celle-ci appartient à la Ville et est exploitée par une entreprise d'économie sociale depuis 1986. En 2019, on dénombrait 13 entreprises agricoles¹⁰, dont près de 50 % sont certifiées biologiques¹¹. La majorité des fermes ont comme activité principale la production végétale, en particulier les légumes.

Montréal contribue à la mise en valeur de la vocation agricole du territoire grâce au parc-agricole du Bois-de-la-Roche. Également, le projet de paysage humanisé émane de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) et plus particulièrement de la consultation publique de 2005 sur l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard. Le rapport de consultation publique de 2012 et celui de la consultation de 2020 ont réaffirmé la pertinence du projet de paysage humanisé. Le gouvernement du Québec a adopté un décret le 2 juin 2021 (758-2021) en ce sens afin d'assurer la pérennité des activités agricoles et en favoriser leur dynamisme. De plus, Montréal soutient des initiatives de nature communautaire ou collective, par exemple, l'entreprise D-Trois-Pierres qui cultive sur les terrains de la Ville et qui distribue une partie de sa production aux banques alimentaires.

Localisation de la zone agricole permanente de l'agglomération de Montréal



9. Ville de Montréal. (2015). Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ.URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDZA.PDF

10. MAPAQ. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (Version 2019-12).

11. Portail Bio Québec. Des données du secteur biologique québécois. Repéré au <https://www.portailbioquebec.info>

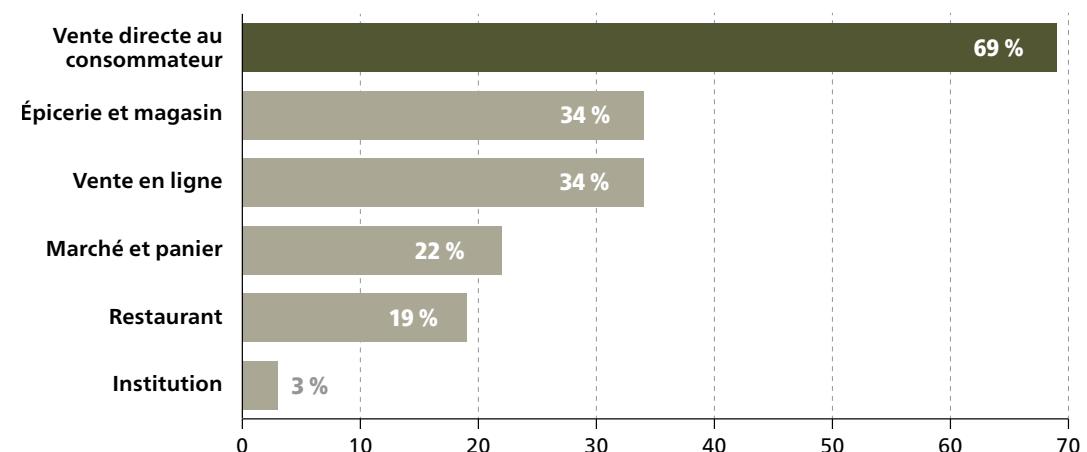


6. Mise en marché

La vente des produits issus de l'agriculture urbaine se fait principalement en circuit court. Ce type de mise en marché présente plusieurs avantages tels que le rapprochement entre les producteurs locaux et les consommateurs et l'accès à des produits frais et sains, notamment dans les déserts alimentaires.

Les producteurs urbains montréalais ont mis en place leurs propres stratégies de distribution et de commercialisation. D'ailleurs, l'intérêt des consommateurs pour les produits locaux a augmenté considérablement ces dernières années et lors de la pandémie de la COVID-19.

Principaux modes de commercialisation utilisés par les entreprises agricoles urbaines (certaines entreprises utilisent plus qu'un mode de distribution)



Source : Données tirées de l'étude sur le portrait¹² de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2019

Les produits agricoles issus des fermes urbaines sont peu présents dans les marchés publics. Le faible volume de production ne pourrait probablement pas justifier un kiosque. La majorité de ces derniers sont principalement occupés par des producteurs provenant de l'extérieur du territoire montréalais. Cependant, ces marchés peuvent être une vitrine pour la promotion des produits des entreprises montréalaises. D'ailleurs, un projet pilote de mise en marché mutualisée pour les producteurs urbains est lancé à l'été 2021 au marché Jean-Talon. Une dizaine de producteurs urbains montréalais participent à ce projet qui bénéficie d'un soutien financier de la Ville de Montréal et du MAPAQ. En plus de mettre de l'avant les produits issus de l'agriculture urbaine, ce projet contribuera à expérimenter et documenter différentes approches de mise en marché de l'agriculture urbaine montréalaise.



© Photo : Songquan Deng, Shutterstock

L'agglomération de Montréal compte :

3

Grands marchés publics

6

Marchés de quartiers
et de fleurs

3

Marchés solidaires

Ces marchés sont gérés par la Corporation des marchés publics de Montréal (OBNL) qui loue les emplacements appartenant à la Ville de Montréal dédiés aux marchés publics par règlement. Environ 3 marchés privés et 20 marchés saisonniers ont lieu chaque année dans des rues commerciales ou des places publiques. Des paniers de légumes biologiques fournis par le réseau de fermiers sont déposés dans 75 points de chute.

7. Aspects réglementaires

L'agriculture urbaine occupe une place importante dans plusieurs plans et politiques de la Ville de Montréal et elle est encouragée dans les documents qui encadrent les règlements d'urbanisme.

Toutefois, le cadre réglementaire doit évoluer afin de favoriser de nouvelles pratiques en agriculture urbaine. De fait, il est parfois difficile de savoir quelles réglementations s'appliquent en fonction du type de projet. De plus, le cadre réglementaire actuel n'est pas uniforme et des disparités considérables existent sur le territoire montréalais. Ceci peut être un obstacle au développement et au déploiement de projets novateurs.

Le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, adopté en 2015, invite les arrondissements et les villes liées à se doter d'outils réglementaires, qui favorisent et encadrent le développement de cette pratique, tout en évitant ses effets négatifs sur le voisinage. Plusieurs changements ont été apportés au zonage des arrondissements pour permettre différentes pratiques telles que : autoriser l'agriculture urbaine dans plusieurs catégories d'usages dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, permettre l'agriculture urbaine comme usage transitoire à l'arrondissement de Saint-Laurent, autoriser les fermettes à des fins éducatives dans l'arrondissement Le Sud-Ouest ou les changements déployés sur l'ensemble d'un secteur du district central de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville permettant ainsi l'installation de plusieurs projets novateurs tels que des serres sur les toits ou la production de légumes et fruits à l'intérieur. La création d'un projet de serres urbaines productives et éducatives sur le site du futur écoquartier Louvain Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville est un bel exemple de modifications réglementaires permettant l'occupation transitoire du territoire.



Usage transitoire sur un terrain de la ville
dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Pour plus d'informations :
villeenvert.ca/projets/cultures-solidaires/

© Photo : Amélie Laframboise

Le développement de l'agriculture urbaine commerciale qu'a connu Montréal ces dernières années est attribuable en partie à la volonté de certains arrondissements. Cependant, des actions concrètes doivent être mises en place pour adapter et vulgariser la réglementation sur l'ensemble du territoire.

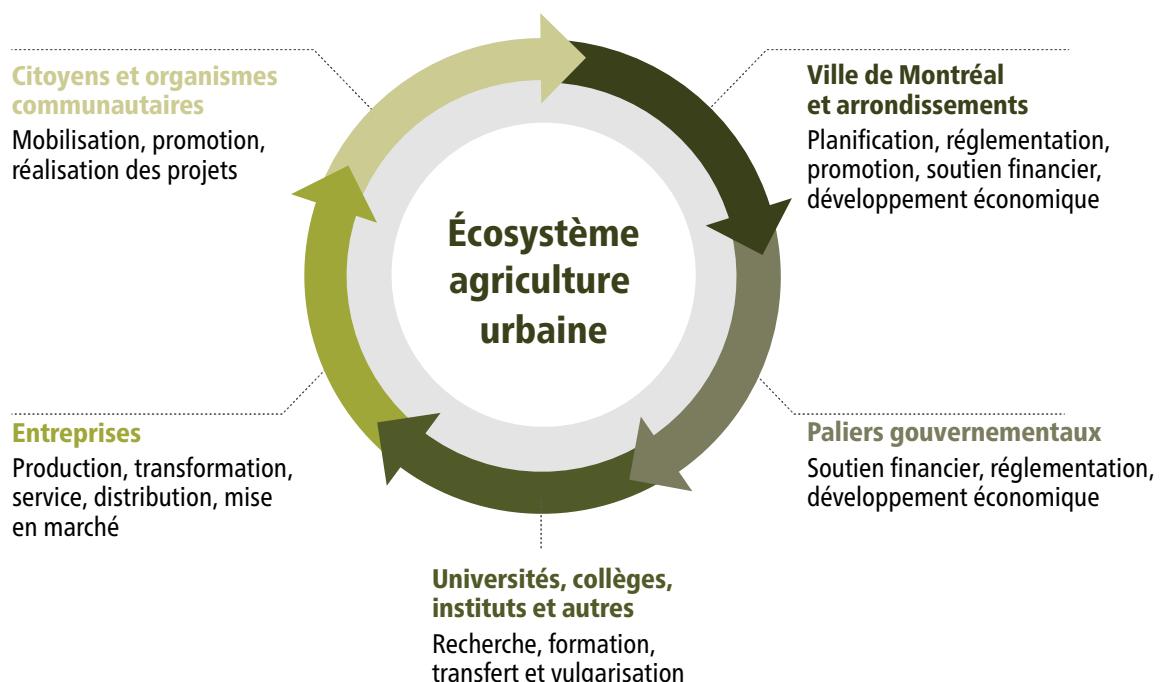
8. Montréal et son soutien à l'agriculture urbaine

La Ville de Montréal reconnaît l'importance et les bienfaits sociaux, environnementaux et économiques de l'agriculture urbaine sur son territoire. Elle a pris des engagements dans le cadre de ses programmes pour soutenir cette pratique. D'ailleurs, plusieurs actions en lien avec l'agriculture urbaine sont inscrites dans les documents de planification de la Ville tels que le *Plan climat 2020-2030*, la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente 2018-2023* et le *Plan de relance économique 2021*. Certains arrondissements comme Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Rosemont–La Petite-Patrie se sont déjà dotés de politiques et de plans en d'agriculture urbaine pour soutenir la pratique sur leur territoire. D'ailleurs, la mise en œuvre de ces politiques a permis l'émergence de certains projets tels que le pôle d'innovation en agriculture urbaine à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le soutien de la Ville se fait directement par le financement des jardins communautaires et collectifs, des organismes de concertation, des projets et initiatives ou même des entreprises sous forme, par exemple, d'une subvention correspondant à l'augmentation de la taxe foncière (Programme Bâtiments industriels durables). La Ville soutient également plusieurs projets d'agriculture urbaine commerciale et d'économie sociale via du financement offert par le Réseau PME-MTL ou dans le cadre d'une entente sectorielle avec le MAPAQ. La Ville de Montréal est devenue membre du CRETAU en 2018 et a soutenu la recherche en agriculture urbaine pendant trois ans en collaboration avec le MAPAQ et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le soutien peut également être indirect par l'implication dans des activités connexes telles que la distribution de compost et des végétaux, la protection de la biodiversité, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur.

9. Écosystème de l'agriculture urbaine à Montréal

L'écosystème de l'agriculture urbaine montréalaise repose sur plusieurs maillons dont l'expertise et les interventions peuvent être spécialisées ou transversales.





Potager sur le toit de l'Université McGill
Crédit photo: Megapress/Alamy Stock

Stratégie d'agriculture urbaine

Vision

Renforcer le rôle de Montréal comme chef de file en agriculture urbaine, rendre davantage accessible cette pratique et assurer son développement de façon harmonieuse et durable.

Les cibles

Plusieurs actions seront réalisées afin de concrétiser la vision de la Ville en matière d'agriculture urbaine. Trois cibles ont été identifiées afin de mesurer le succès de la Stratégie à mettre en œuvre d'ici 2026 :

Cibles

160

hectares de superficies cultivées

55

entreprises en agriculture urbaine

50

nouveaux projets en agriculture urbaine dans les écoles montréalaises

En 2021, on compte à Montréal près de 120 ha de superficie cultivée. L'estimation des espaces cultivés comprend les jardins communautaires et collectifs, les jardins privés et cours arrières, les jardins pédagogiques ou institutionnels ainsi que les terres de la Ville déjà cultivées dans le Grand parc de l'Ouest. On vise 160 hectares en 2026. Pour la deuxième cible, on dénombrait 40 entreprises d'agriculture urbaine à Montréal en 2020 et la cible est de 55 sur 5 ans. Enfin, la troisième cible vise à développer de nouveaux projets dans les écoles, qui s'ajouteront aux initiatives scolaires existantes.

Constats et enjeux

Le sondage effectué auprès de la population et les consultations menées avec les acteurs du milieu dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie ont mis en lumière plusieurs constats et enjeux. Ces derniers sont liés, d'une part, au volet de la planification, de la mise en œuvre des mesures, du manque de données précises sur certaines pratiques ainsi que sur la gestion et la gouvernance et, d'autre part, au volet plus fonctionnel et technique relatif aux pratiques terrains. Cette démarche donne un portrait assez fidèle de la situation et met en lumière les actions à prioriser pour mieux développer l'agriculture urbaine sur le territoire.

Les enjeux identifiés sont :

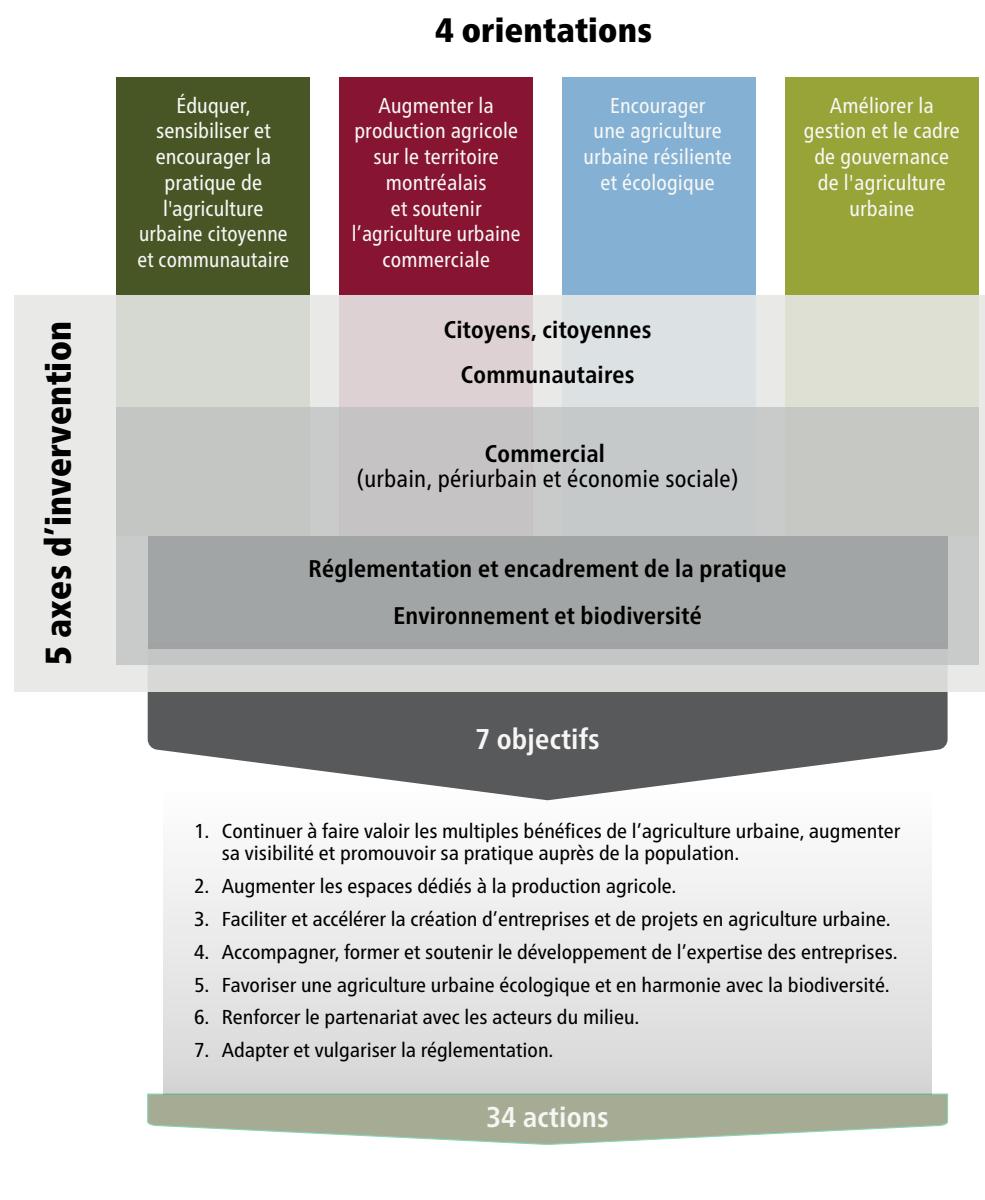
- L'accès aux espaces de production;
- L'éducation et la sensibilisation à la pratique de l'agriculture urbaine;
- La transition écologique et la résilience;
- L'accompagnement, la formation et le développement d'expertise des entreprises;
- La gestion et le cadre de gouvernance en agriculture urbaine.

Ces enjeux prioritaires sont représentés dans les quatre orientations qui correspondent aux piliers de cette Stratégie.

Axes d'interventions et orientations

À la lumière des constats et des enjeux dégagés par les acteurs du milieu, 4 orientations, 5 axes d'intervention, 7 objectifs et 34 actions seront priorisés dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine de la collectivité montréalaise.

La Stratégie d'agriculture urbaine s'articule autour de quatre orientations qui permettront à la Ville de Montréal et à ses partenaires de cibler des interventions afin de mieux répondre aux enjeux définis lors des consultations avec les acteurs du milieu et du sondage auprès de la population.



La mise en œuvre de cette Stratégie totalise 34 actions qui seront réalisées sur une période de 5 ans. Ces actions traduisent concrètement la volonté de Montréal et des acteurs du milieu afin de répondre aux différents défis alimentaires, environnementaux et sociaux auxquels la Ville et ses citoyens sont confrontés. Elles se déploient sous plusieurs axes d'interventions. Cependant, l'agriculture urbaine étant multifonctionnelle, certaines actions relèvent de plusieurs axes à la fois.

Orientation 1

Éduquer, sensibiliser et encourager la pratique de l'agriculture urbaine

Bien que présentes sur le territoire montréalais, les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation à l'importance de la pratique de l'agriculture urbaine et de la consommation des produits locaux doivent être renforcées et encouragées davantage. Le besoin d'être connecté à l'origine de son alimentation ainsi que de comprendre les modes de production et les enjeux qui nous entourent est de plus en plus manifeste. Les activités d'éducation et de sensibilisation doivent être abordées dans une optique d'équité territoriale.



© Photo : Laboratoire sur l'agriculture urbaine

Objectif 1 - Continuer à faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et périurbaine, augmenter sa visibilité et promouvoir sa pratique auprès de la population

L'agriculture urbaine et périurbaine présente de nombreux bénéfices sur le plan environnemental, économique, socioculturel et sur la santé physique et psychologique des citoyens qui la pratiquent. La Ville de Montréal reconnaît ces bienfaits et s'engage à continuer à jouer un rôle dans le soutien des activités de démonstration, d'apprentissage, d'éducation, de sensibilisation et de la promotion de cette pratique auprès de sa population en s'assurant d'intégrer une analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans ces initiatives.

| Actions de l'objectif 1 | | |
|--|--|-------------|
| Action | Porteurs de projet | Réalisation |
| 1.1 Soutenir les initiatives visant à informer, sensibiliser, éduquer et développer les compétences citoyennes et communautaires en agriculture urbaine | Espace pour la vie | Court terme |
| 1.2 Mettre à disposition des citoyens et groupes communautaires des nouveaux espaces de jardinage et consolider ceux déjà existants | Arrondissements | Court terme |
| 1.3 Intégrer l'agriculture urbaine dans la programmation des activités de loisirs au sein des arrondissements | Arrondissements | Moyen terme |
| 1.4 Encourager le jardinage dans les cours d'écoles montréalaises | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Moyen terme |
| 1.5 Encourager l'aménagement d'espaces de jardinage adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite | Arrondissements | Moyen terme |
| 1.6 Augmenter la visibilité et l'accessibilité à des produits locaux et soutenir leur commercialisation sur le territoire, notamment, dans le réseau des marchés publics | Service du développement économique | Court terme |
| 1.7 Développer un parcours découverte pour faire connaître le territoire agricole de l'ouest de l'île au grand public | Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports | Court terme |

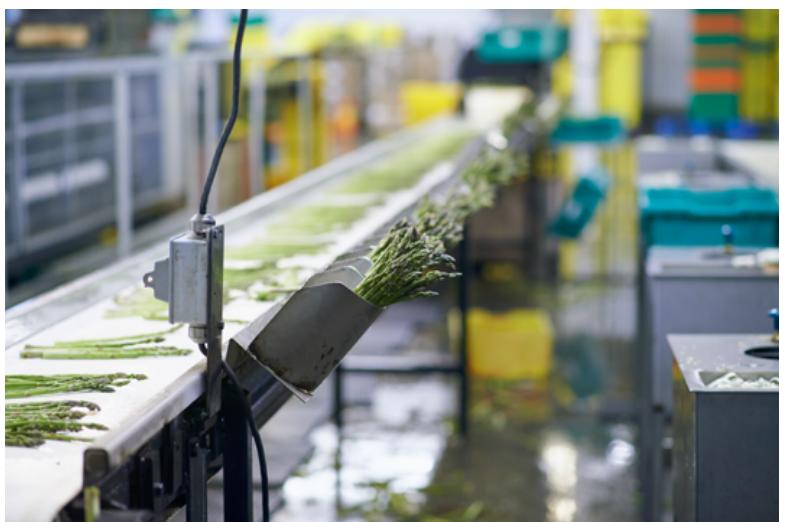
Orientation 2

Augmenter la production agricole sur le territoire montréalais et soutenir l'agriculture urbaine commerciale

La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière les faiblesses de nos systèmes alimentaires actuels. Cette situation confirme la nécessité de repenser nos systèmes dans une perspective locale afin de les renforcer et les rendre plus durables et résilients.

La question de l'autonomie alimentaire trouve tout son sens dans le contexte sanitaire actuel. Cependant, à l'image de plusieurs villes dans le monde, l'agriculture urbaine ne participe, présentement, que légèrement à l'autonomie alimentaire et n'a pas la capacité de nourrir tous les Montréalaises et Montréalais. Une étude¹³ réalisée par AU/LAB estime que l'agriculture urbaine à Montréal comble les besoins en légumes frais, durant la saison estivale, à un minimum de 5 % de la population montréalaise. Cela pourrait être de 12 % selon des modèles plus généreux.

L'agriculture urbaine pourrait jouer un rôle plus important dans l'autonomie alimentaire locale en englobant le périurbain et même les producteurs des villes limitrophes. En ce sens, la question de l'autonomie alimentaire doit être pensée à une échelle plus large en renforçant les partenariats et les arrimages nécessaires entre les différentes parties prenantes possédant les pouvoirs décisionnels telles que la Ville, l'agglomération, la CMM et les autres paliers gouvernementaux (provincial et fédéral).



© Photo : iStock

13. Duchemin, Eric. (2021, 8 avril). L'apport alimentaire de l'agriculture urbaine sociale aux villes, en temps de crise : le cas de Montréal, Carnet de Recherche AU/LAB, [AgriUrbain]. Repéré au <https://agriurbain.hypotheses.org/4739>

Objectif 2 - Augmenter les espaces dédiés à la production agricole

L'accès à des espaces cultivables est souvent déclaré comme un obstacle au développement de la pratique de l'agriculture urbaine et à l'émergence de nouvelles entreprises. Cet obstacle est autant dû à la contamination et aux coûts élevés des espaces disponibles ainsi que leur rareté sur le territoire. La réponse à ces enjeux nécessite d'agir sur plusieurs fronts, notamment : la localisation d'espaces propices, le maillage entre les porteurs de projets et les propriétaires ainsi que les modifications réglementaires permettant des usages transitoires du territoire. Pour encourager l'essor de l'agriculture urbaine sous toutes ses formes, qu'elles soient à l'intérieur des entrepôts, des jardins ou des serres sur les toits, plusieurs actions seront mises en œuvre.

Le concept d'usage transitoire



©Photo : Google Maps

quartier Namur-Hippodrome. Ce dernier est un site de 75 hectares que la ville désire transformer en un milieu de vie à faible empreinte écologique, carboneutre, innovant et ancré dans sa communauté.

Il s'agit d'un concept novateur reposant sur une occupation graduelle et évolutive du site en vue d'identifier une vocation pérenne qui prolonge l'esprit des lieux.

Plusieurs projets en développement à Montréal, qui tiennent compte de ce concept, méritent d'être soulignés, notamment le pôle de l'agriculture urbaine dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-Aux-Trembles et le projet du

© Photo : Google Maps

| Actions de l'objectif 2 | | | |
|---|--|-------------|--|
| Action | Porteurs de projet | Réalisation | |
| 2.1 Constituer un répertoire d'espaces industriels et commerciaux disponibles et propices à l'agriculture urbaine et favoriser leur usage transitoire | Service du développement économique | Moyen terme | |
| 2.2 Mettre à disposition des espaces de production agricole dans les infrastructures et actifs municipaux | Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Service de la gestion et de la planification immobilière Arrondissements | Moyen terme | |
| 2.3 Soutenir la création d'un pôle en agriculture urbaine | Service du développement économique | Court terme | |
| 2.4 Soutenir un projet pilote de maillage entre les propriétaires et gestionnaires immobiliers et les entrepreneurs | Service du développement économique | Court terme | |

Objectif 3 - Faciliter et accélérer la création d'entreprises et de projets en agriculture urbaine

Bien que l'agriculture urbaine ne puisse remplacer l'agriculture rurale pour nourrir nos citoyens, il demeure important de l'encourager en raison du rôle qu'elle peut jouer pour diminuer l'empreinte écologique et améliorer l'approvisionnement des Montréalaises et Montréalais en produits frais et locaux. De surcroît, dans un contexte de saisonnalité comme celui de Montréal, des aliments consommés sont produits ailleurs et parcourent souvent des milliers de kilomètres avant de se retrouver dans nos assiettes. De plus, son impact en matière de création d'emplois ainsi que sur la chaîne d'approvisionnement en amont (ex.: semenciers, équipementiers, etc.) n'est pas à négliger.

Montréal est un chef de file dans l'émergence d'entreprises d'agriculture urbaine. En effet, ces dernières années, c'est à Montréal qu'on retrouve le plus grand nombre de nouvelles entreprises au Québec. Le territoire montréalais présente un bassin de consommateurs très intéressant. Ceci peut présenter une opportunité pour la mise en marché des produits locaux. Cependant, la place qu'occupent ces derniers reste marginale, ce qui peut s'expliquer par le volume de production moins important et les capacités logistiques des fermes.

Les entreprises d'agriculture urbaine, étant souvent basées sur des techniques de production et des modèles d'affaires innovants, rencontrent divers obstacles administratifs. Cette conjoncture est due en partie à la méconnaissance des instances décisionnelles à l'échelle municipale et gouvernementale ainsi qu'à un manque d'accompagnement adapté au secteur. Pour répondre à ces enjeux, la Ville a récemment conclu des ententes de partenariat avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) et la Centrale agricole afin de renforcer l'écosystème économique de l'agriculture urbaine commerciale.

| Actions de l'objectif 3 | | |
|--|--|-------------|
| Action | Porteurs de projet | Réalisation |
| 3.1 Se doter d'une cellule facilitatrice pour accélérer l'analyse et la réalisation de projets en agriculture urbaine | Service du développement économique | Moyen terme |
| 3.2 Soutenir le développement d'une offre d'accompagnement adaptée, destinée aux entrepreneurs en agriculture urbaine | Service du développement économique | Court terme |
| 3.3 Soutenir la présence de la relève agricole ainsi que la commercialisation des produits de l'agriculture urbaine dans le réseau des marchés publics montréalais | Service du développement économique | Court terme |
| 3.4 Renforcer le réseau d'approvisionnement montréalais en produits alimentaires sains et locaux | Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal | Court terme |

Objectif 4 - Accompagner, former et aider le développement de l'expertise des entreprises incluant celles issues de l'économie sociale

La rentabilité et la pérennité sont des enjeux de taille pour les entreprises d'agriculture urbaine. Ces dernières se spécialisent souvent dans des créneaux en émergence, par exemple les fermes verticales ou la production d'insectes comestibles. Les techniques de production innovantes et la disponibilité de l'information et de l'expertise peuvent constituer de grands défis pour la viabilité économique à moyen et à long terme de ces entreprises urbaines.



Visite éducative guidée pour expliquer les bienfaits des toits verts sur le toit vert du Palais des congrès

Crédit photo : Megapress / Alamy Stock Photo

| Actions de l'objectif 4 | | |
|---|-------------------------------------|-------------|
| Action | Porteurs de projet | Réalisation |
| 4.1 Soutenir des initiatives qui favorisent la recherche en agriculture urbaine | Service du développement économique | Court terme |
| 4.2 Encourager la formation continue et le transfert d'expertise | Service du développement économique | Court terme |

Orientation 3

Encourager une agriculture urbaine résiliente et écologique

Plusieurs recherches démontrent que même si l'agriculture urbaine ne peut être considérée comme une réponse unique pour assurer l'autonomie alimentaire, elle représente toutefois un puissant outil de progression vers la résilience des villes surtout dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

En végétalisant les espaces urbains, l'agriculture urbaine contribue à enracer la nature en ville, à favoriser l'équilibre écologique en enrichissant la biodiversité urbaine, à réduire les gaz à effet de serre (GES), à renforcer les liens sociaux et à améliorer le cadre de vie des citoyens à l'échelle de leur quartier. Ceci est en cohérence avec les priorités de la Ville qui visent à accélérer la transition écologique.



© Photo: iStock ▲

Potager et ruches sur le toit
de l'hôtel Queen Elizabeth

© Photo: Hemis / Alamy Stock



Objectif 5 - Favoriser une agriculture urbaine écologique et en harmonie avec la biodiversité

L'agriculture urbaine écologique, notamment les techniques de permaculture et d'autres modes de production favorisant la biodiversité, est au cœur de cette Stratégie. La multiplicité de jardins et de projets de verdissement est très bénéfique. En effet, ils peuvent agir comme corridors écologiques et participent au maintien de l'équilibre de la biodiversité en ville.

La Ville de Montréal et ses partenaires mettront en place plusieurs actions concrètes afin de développer une agriculture urbaine écologique qui répond aux préoccupations environnementales.

| Actions de l'objectif 5 | | | |
|-------------------------|--|--|-------------|
| | Action | Porteurs de projet | Réalisation |
| 5.1 | Élaborer un cadre réglementaire permettant de développer une apiculture urbaine en harmonie avec la biodiversité | Service de concertation aux arrondissements Bureau de la transition écologique et de la résilience | Long terme |
| 5.2 | Favoriser la production de compost local, de qualité et faciliter sa distribution | Arrondissements Service de l'environnement | Court terme |
| 5.3 | Encourager les citoyens à aménager des jardins de biodiversité | Espace pour la vie Bureau de la transition écologique et de la résilience Arrondissements | Long terme |
| 5.4 | Encourager les projets d'aménagements comestibles et de mini forêts nourricières | Bureau de la transition écologique et de la résilience Arrondissements | Long terme |
| 5.5 | Favoriser l'intégration des arbres fruitiers dans les projets de verdissement | Bureau de la transition écologique et de la résilience Arrondissements Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports | Moyen terme |
| 5.6 | Adopter des pratiques agricoles favorisant la biodiversité (réflexe pollinisateurs ¹⁴ , plantes mellifères) | Espace pour la vie Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Arrondissements | Moyen terme |
| 5.7 | Encadrer l'usage des pesticides sur le territoire montréalais | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Court terme |

14. Le « réflexe pollinisateur » consiste à tenir compte des besoins des polliniseurs, notamment de toutes les étapes de leur cycle vital, dans l'ensemble des activités d'aménagement et d'entretien des espaces verts.

Orientation 4

Améliorer la gestion et le cadre de gouvernance de l'agriculture urbaine

En plus d'être un domaine à compétences partagées, l'agriculture urbaine montréalaise regroupe un ensemble de joueurs avec de multiples expertises, mais aussi une pluralité de visions. Ceci peut être à la fois une force et une faiblesse. Il est donc important que la Ville poursuive ses efforts de consultation et de dialogue, en impliquant les parties prenantes dans les processus, de la planification à la mise en œuvre sur le terrain.

Catalyser les efforts de tous les joueurs à travers un processus de gouvernance participative peut jouer un rôle crucial pour un meilleur déploiement de la pratique de l'agriculture urbaine sur le territoire. Pour améliorer le cadre de gouvernance, la Ville misera sur deux volets : le partenariat et le cadre réglementaire.

Objectif 6 - Renforcer le partenariat avec les acteurs du milieu

La multiplicité des initiatives et la diversité des acteurs montréalais nécessitent l'amélioration du cadre de gouvernance sur plusieurs niveaux. Il est important d'encourager les échanges et les collaborations entre les services de la Ville et les arrondissements ainsi que de créer et de renforcer les partenariats à la fois avec les groupes communautaires et les paliers gouvernementaux. Ces partenariats permettront d'éviter le dédoublement des actions, d'assurer un meilleur arrimage et de créer des synergies positives pour propulser l'agriculture urbaine. Plusieurs actions seront mises en place pour y parvenir.

| Actions de l'objectif 6 | | |
|--|--|-------------|
| Action | Porteurs de projet | Réalisation |
| 6.1 Créer et renforcer les échanges entre les services centraux et les arrondissements | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Moyen terme |
| 6.2 Créer des espaces de partage et de concertation avec les partenaires du milieu | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Moyen terme |
| 6.3 Documenter les pratiques d'agriculture urbaine sur le territoire et faire un bilan bisannuel de la Stratégie | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Moyen terme |
| 6.4 Soutenir les arrondissements à adopter des plans locaux d'agriculture urbaine | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Moyen terme |
| 6.5 Mettre en place un portail web centralisant l'accès à l'ensemble de l'information en lien avec l'agriculture urbaine | Bureau de la transition écologique et de la résilience | Court terme |

Objectif 7 - Adapter et vulgariser la réglementation

Le déploiement de la pratique de l'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire ne peut se réaliser sans une réglementation facilitante et adaptée à la réalité terrain de chaque arrondissement. Pour se faire, la Ville de Montréal s'engage à mettre en oeuvre plusieurs actions.

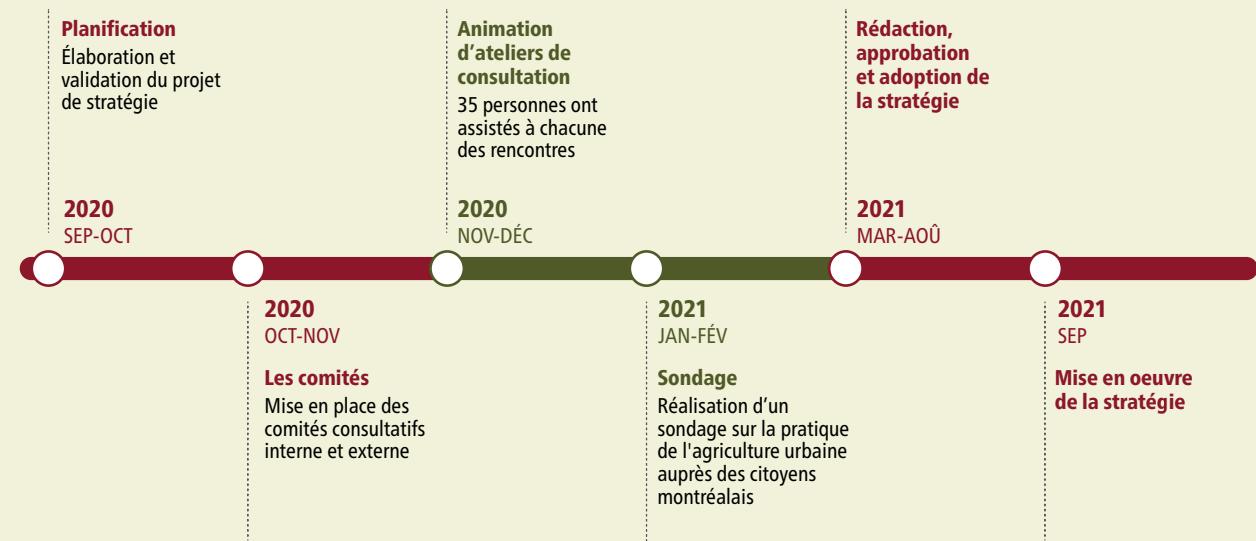
| Actions de l'objectif 7 | | | |
|---|--|-------------|--|
| Action | Porteurs de projet | Réalisation | |
| 7.1 Adapter et bonifier le contenu portant sur l'agriculture urbaine dans les outils municipaux de planification, notamment le plan d'urbanisme et de mobilité, les catégories d'usages dont les usages transitoires et la charte montréalaise des écoquartiers ¹⁵ | Service de l'urbanisme et de la mobilité | Moyen terme | |
| 7.2 Faciliter l'implantation de projets de serres urbaines à travers un processus d'expérimentation réglementaire | Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal | Court terme | |
| 7.3 Encourager les arrondissements à adopter une réglementation facilitatrice et harmonisée | Bureau de la transition écologique et de la résilience Arrondissements | Moyen terme | |
| 7.4 Mettre en place un encadrement à l'intention des arrondissements qui souhaiteraient autoriser la présence de poules sur leur territoire | Service de concertation aux arrondissements | Court terme | |
| 7.5 Soutenir les arrondissements dans les processus de changements réglementaires favorisant les pratiques d'agriculture urbaine | Bureau de la transition écologique et de la résilience Service de l'urbanisme et de la mobilité | Moyen terme | |

15. La *Charte montréalaise des écoquartiers* en élaboration sera un outil qui permettra de mettre en application les priorités de Montréal 2030 à l'échelle des quartiers. Il traduit l'engagement de la Ville d'être exemplaire, de travailler de façon transversale et d'appuyer la collectivité dans l'aménagement de quartiers qui répondent aux impératifs de la transition écologique et sociale.

Annexes

Annexe A : Démarche

Par son désir de développer une stratégie plus inclusive qui comprend toutes les formes d'agriculture urbaine, la Ville a choisi d'impliquer les forces vives du milieu pour l'accompagner dans cette démarche. Un comité consultatif formé par les professionnels des différentes unités de la Ville et de ses partenaires a suivi les travaux tout au long de ce processus. Un sondage a été également lancé pour recueillir les appréciations et les besoins des Montréalais.



Annexe B : Liste des membres du comité consultatif

Élu

Laurence Lavigne-Lalonde

Conseillère

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Responsable de la transition écologique et résilience, de l'Espace pour la vie et de l'agriculture urbaine

Services centraux

Bureau de la transition écologique et de la résilience

Laboratoire de l'innovation urbaine de Montréal

Service de l'Espace pour la vie, Jardin botanique

Service du développement économique

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Arrondissements

Ahuntsic–Cartierville

Rosemont–La Petite-Patrie

Rivière-des-Prairies–Pointe-Aux-Trembles

Partenaires externes

Conseil du système alimentaire montréalais

Coopérative miel Montréal

Cultiver Montréal

Direction régionale de santé publique de Montréal

D-Trois-Pierres

ÉAU (Aquaponie)

Grand Potager

Laboratoire sur l'agriculture urbaine

La centrale agricole

La table des jardins communautaires

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Regroupement des écoquartiers

Santropol Roulant

Vivre en ville

Annexe C : Abréviations et acronymes

AU : Agriculture urbaine
AU/LAB : Laboratoire sur l'agriculture urbaine
BTER : Bureau de la transition écologique et de la résilience
CIBIM : Conseil Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal
CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
CRETAU : Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine
CSAM : Conseil du système alimentaire montréalais
EPLV : Espace pour la vie
GES : Gaz à effet de serre
LIUM : Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
OCPM : Office de consultation publique de Montréal
PME : PME-Montréal
PDZA : Plan de développement de la zone agricole
SCA : Service de concertation aux arrondissements
SDÉ : Service du développement économique
SDIS : Service de diversité et de l'inclusion sociale
SGPI : Service de la gestion et de la planification immobilière
SGPMRS : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
SEnv : Service de l'environnement
SUM : Service de l'urbanisme et de la mobilité
UQAM : Université du Québec à Montréal

Annexe D : Glossaire

Agriculture périurbaine

Selon l'Expo-Agricole St-Hyacinthe, l'agriculture périurbaine se qualifie comme une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la Ville et la campagne, entretenant des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci.

Agriculture urbaine

Selon le MAPAQ, l'agriculture urbaine est l'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement, réalisées à petite échelle dans la ville et qui utilisent des ressources, des produits et des services qui s'y trouvent. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : communautaire, commerciale ou privative, etc. Elle présente ainsi des spécificités qui la diffèrent grandement de l'agriculture rurale et même de l'agriculture périurbaine.

Autonomie alimentaire

Selon l'Institut du Nouveau Monde, l'autonomie alimentaire se définit comme la capacité de subvenir aux besoins alimentaires d'une population locale, de maintenir la diversité de l'offre et de permettre un accès facile aux produits pour tous.

Banque alimentaire

Organisme qui collecte, gère et partage des denrées alimentaires pour aider les personnes vivant l'insécurité alimentaire.

Budget participatif

Budget réservé par la Ville pour réaliser des projets soumis et sélectionnés par la population.

Désert alimentaire

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un désert alimentaire est un secteur qui procure un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socioéconomique.

Entreprise agricole urbaine axée sur la production

Entreprise agricole dont plus de 60 % des revenus sont liés à la vente de produits agricoles provenant de la production d'une même unité comptable et ayant un revenu minimal de vente de 5 000 \$.

Espace dédié à l'agriculture urbaine

Tout endroit où l'agriculture urbaine peut être pratiquée (tel que les toits, les serres, au sol, les bacs, les jardins communautaires et collectifs et plus).

Insécurité alimentaire

Accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières.

Paysage humanisé

Selon la [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#), un paysage humanisé vise la protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés, au fil du temps, par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent un caractère distinct dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.

Sécurité alimentaire

Selon l'Agence de la santé publique du Canada, la sécurité alimentaire se définit comme l'accès physique et économique de tous les êtres humains, à tout moment, à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Système alimentaire

Selon Le système alimentaire de Québec, tous les facteurs impliqués dans la production alimentaire, la transformation, la distribution, l'entreposage, la consommation et la gestion des déchets forment un système alimentaire.

Annexe E : Références

- Ackerman, Kubi. (2012). The Potential of Urban Agriculture in New York City : Growing Capacity, Food Security & Green Infrastructure. Repéré le 15 novembre 2020 au http://urbandesignlab.columbia.edu/files/2015/04/4_urban_agriculture_nyc.pdf
- Atomei, C. (2019). L'accès aux espaces pour la production alimentaire en zone urbaine montréalaise. Repéré le 15 novembre 2020 au <http://cretau.ca/index.php/ressources/publications/etudes/>
- Boulianne, M., Olivier-d'Avignon, G. et Galarneau, V. (2010). Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec Repéré le 15 janvier 2021 au <https://journals.openedition.org/vertigo/993>
- Carrefour de recherche d'expertise et de transfert en agriculture urbaine. (juin 2020). Portrait de l'agriculture urbaine commerciale au Québec en 2019. Repéré le 15 janvier 2021 au http://cretau.ca/wp-content/uploads/2020/07/Portrait-de-l-agriculture-urbaine-commerciale_2019_F.pdf
- Conseil du système alimentaire montréalais. (2020). Le plan d'action intégré 2020-2022. Repéré le 20 novembre 2020 au https://csam.ca/wp-content/uploads/2020/09/Plan-daction-integre-20-22-CSAM_DocumentIntegral.pdf
- Daniel, A.C. (2013). Aperçu de l'agriculture urbaine, en Europe et en Amérique du Nord. Repéré le 20 novembre 2020 au <https://www.chaire-eco-conception.org/fr/content/101-apercu-de-l-agriculture-urbaine-en-europe-et-en-americade-nord>
- Duchemin, E. et McClintock, N. (2021, 8 avril). L'apport alimentaire de l'agriculture urbaine sociale aux villes, en temps de crise : le cas de Montréal, Carnet de Recherche AU/LAB, [AgriUrbain]. Repéré au Repéré le 15 février 2021 au <https://agriurban.hypotheses.org/4739>
- Dupont-Rachiele, C., Duchemin, E. et Utgé-Royo, J. (2021, 19 mai). L'agriculture urbaine à Montréal : portrait des initiatives sociales et collectives, Laboratoire sur l'agriculture urbaine / Conseil SAM, [AgriUrbain]. Repéré le 20 mai 2021 au <https://agriurban.hypotheses.org/5119>
- Institut du Nouveau Monde (INM). Dialogue sur l'autonomie alimentaire au Québec. Repéré le 12 mars 2021 au <https://inm.qc.ca/dialogue-autonomie-alimentaire/#:~:text=le%20concept%20d'autonomie%20alimentaire,facile%20aux%20produits%20pour%20tous>
- Institut national de santé publique du Québec. (2013). Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions. Repéré le 22 mars 2021 au https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf
- Institut national de santé publique du Québec. (2020). Mesures de mitigation des effets de la pandémie sur l'insécurité alimentaire. Repéré le 11 mars 2021 au <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3074-mitigation-insecurite-alimentaire-covid19.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2011). Fiche d'information à l'intention des municipalités – Agriculture urbaine : poules et poulets en ville. Repéré le 15 novembre 2020 au <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Poulesenville.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2012). L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec. État de situation et perspectives. Repéré au Repéré le 15 novembre 2020 au <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Agricultureurbaineetperiurbaine.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2017). Apiculture urbaine. Repéré le 15 novembre 2020 au https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agricultureurbaine/Fiche_Agricultureurbaine_Apiculture.pdf
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2018). L'élevage de poules en ville – Guide de l'agriculture urbaine. Repéré le 20 novembre 2020 au <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Poulesenville.pdf>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2020). Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. Repéré le 15 novembre 2020 au https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/guide_gestion_eaux_pluie_complet.pdf
- Mullinix, K. et Dorward, K. (2013). The Economics of Urban Farming. Repéré le 20 novembre 2020 au https://www.researchgate.net/publication/295854210_The_Economics_of_Urban_Farming
- Northbound Ventures, LLC. (2015). Urban Ag Visioning : A City's Vision for Growing Food, Community and the Economy. Repéré le 19 février 2021 au https://www.cityofboston.gov/images/documents/boston-urban-ag-vision-final_tcm3-52791.pdf
- Office de consultation publique de Montréal. (2012). État de l'agriculture urbaine à Montréal. Rapport de consultation publique. Repéré le 15 septembre 2020 au https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P58/rapport_au.pdf
- Planchenault, Mélina. Conseils Éco-Stratégiques. (2012). Adaptation du concept d'agriculture urbaine au contexte de Gatineau. Analyse écostratégique pour l'intégration de l'agriculture urbaine à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Gatineau. Repéré le 20 octobre 2020 au https://lepluspetitcommunmultiple.files.wordpress.com/2016/10/adaptation_concept_agriculture_urbaine_contexte_gatineau-fr-ca.pdf
- Rangarajan, A. et Riordan, M. (2019). The Promise of Urban Agriculture : National Study of Commercial Farming in Urban Areas. Repéré le 15 novembre 2020 au https://smallfarms.cornell.edu/wp-content/uploads/2019/12/Promise-of-Urban-Ag_Full_102919-1.pdf
- Strathcona County. (2016). Urban Agriculture Strategy. Repéré le 19 février 2021 au <https://www.strathcona.ca/council-county/plans-and-reports/strategic-documents/agriculture-master-plan/urban-agriculture-strategy/>
- Système alimentaire Québec. (2017). Qu'est-ce qu'un système alimentaire ?. Repéré le 12 mars 2021 au <https://www.systemealimentairequebec.info/le-systeme-alimentaire-de-quebec>
- Urban Agriculture Action Team of the Dallas Coalition for Hunger Solution. A Guide to Getting Started : Urban Agriculture in Dallas. Repéré le 19 février 2021 au <https://grownortheastx.org/resources/Documents/A%20Guide%20to%20Getting%20Started%20v1.pdf>
- Ville d'Edmonton. (2012). Edmonton's Food & Urban Agriculture Strategy. Repéré le 19 février 2021 au https://www.edmonton.ca/city_government/documents/FRESH_October_2012.pdf
- Ville de Brossard. (2020). Politique d'agriculture urbaine. Repéré le 10 novembre 2020 au https://www.brossard.ca/in/rest/public/Attachment/attach_cmsUpload_e21d9c8b-538a-4c78-b3cb-a7388f22b919
- Ville de Londres. (2017). London Urban Agriculture Strategy. Repéré le 19 février 2021 au <https://pub-london.escribemeetings.com/filestream.ashx?DocumentId=27505>
- Ville de Longueuil. (2020). Politique en agriculture urbaine. Repéré le 15 janvier 2021 au https://www3.longueuil.quebec/files/longueuil/images/PDF/Politique_agriculture_urbaine_2020.pdf
- Ville de Marseille. (2019). Plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine pour une métropole résiliente et inclusive. Repéré le 19 février 2021 au https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2019-11/plan_action_agriculture_urbaine_MAMP.PDF
- Ville de Minneapolis. (2011). Urban Agriculture Policy Plan : A Land Use and Development Plan for a Healthy, Sustainable Local Food System. Repéré le 19 février 2021 au <https://www2.minneapolis.gov/business-services/planning-zoning/>
- Ville de North Vancouver. (2012). Food Strategy and Action Plan. Repéré le 19 février 2021 au <https://vancouver.ca/people-programs/vancouver-food-strategy.aspx>
- Ville de Montréal. (2016). Jardins communautaires et collectifs de la ville de Montréal. Synthèse de la collecte d'information et pistes d'intervention. Repéré le 15 octobre 2020.
- Ville de Montréal. (2020). Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022, une production de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Repéré le 15 décembre 2020 au <https://montreal.ca/articles/plan-daction-en-agriculture-urbaine-rdp-pat-prepare-le-terrain-pour-2030>

Ville de Montréal. (2015). Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal. Repéré le 15 novembre 2020 au http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJURBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDZA.PDF

Ville de Montréal. (2020). Plan climat 2020-2030. Repéré le 15 janvier 2021 au <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1607536657/portail/ktpxrxj5qxggayecchd.pdf>

Ville de Montréal. (2020). Plan stratégique Montréal 2030. Repéré le 10 décembre 2020 au <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1612237761/portail/ynxwhzrvpnfmphxhc7t1.pdf>

Ville de Québec. (2020). Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025. Repéré le 10 janvier 2021 au https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/agroalimentaire/activites_agroalimentaires/docs/Plan_action_agriculture_urbaine_2020-2025.pdf

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. (2017). Politique de la Ville nourricière, 2017. Repéré le 10 novembre 2020 au [www.stbruno.ca/sites/default/files/pdf/Politique_STB\[1\]ville-nourriciere_1705.pdf](http://www.stbruno.ca/sites/default/files/pdf/Politique_STB[1]ville-nourriciere_1705.pdf)

Ville de Toronto. (2012). Grow to an urban agriculture action plan for Toronto. Repéré le 19 février 2021 au <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2012/pe/bgrd/backgroundfile-51558.pdf>

Ville de Gatineau. (2016). Programme d'agriculture urbaine – Plan d'action. Repéré le 15 novembre 2020 au https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/agriculture_urbaine/programme.fr-CA.pdf

Ville de Yarra. (2014). Urban Agriculture in Yarra. Growing and sharing food where you live. Repéré le 19 février 2021 au <https://www.yarracity.vic.gov.au/services/take-climate-action/grow-your-own-food/urban-agriculture-strategy>

Ville de York. (2017). Agriculture and agri-food sector strategy. Repéré le 19 février 2021 au https://www.york.ca/wps/wcm/connect/yorkpublic/53385365-ffa8-4231-8cc6-fa2376e36c1c/18103_agricultureAgriFoodSectorStrategyExecSummary.pdf?MOD=AJPRES&CVID=mLVPirm

Vivre en ville. (2012). L'agriculture urbaine, composante essentielle des collectivités viables. Repéré le 15 novembre 2020 au https://www.agrireseau.net/documents/Document_96045.pdf



montreal.ca